

Petite enfance et municipalité

Les municipalités jouent un rôle important dans la vie des familles et dans le développement des tout-petits. Bien qu'elles ne détiennent pas tous les leviers pour agir sur la qualité de vie des citoyens, elles disposent de plusieurs compétences qui leur permettent de créer des environnements favorables aux familles et au développement des tout-petits.

Collaborer avec les municipalités

Qu'ils soient **élus, directeurs ou professionnels**, les **acteurs municipaux** jouent un rôle clé. Il est donc important qu'ils participent aux **réflexions** et aux **stratégies** qui permettent de tisser un **filet de sécurité** pour la qualité de vie des familles. Ainsi, le **milieu municipal** et les autres **acteurs de la communauté** doivent **collaborer** étroitement. De plus, l'action des municipalités ne se limite pas seulement à la petite enfance, ce qui permet d'agir sur une période plus longue et continue auprès des citoyens.

Quelques conditions favorables à l'établissement d'une collaboration efficace

Plusieurs **conditions favorables à la collaboration ou au partenariat** ont été répertoriées par différents auteurs. Elles s'appliquent à **tout projet** qui peut profiter de **l'apport de représentants issus de différents réseaux**, peu importe qu'il concerne la vie culturelle, les saines habitudes de vie, le développement de l'enfant, la persévérance scolaire, entre autres.

Un projet mobilisateur	+	Une bonne connaissance des forces et limites de chacun	+	L'établissement d'une relation gagnant - gagnant
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une gestion participative du projet ▶ Une vision, un état de situation et un diagnostic partagé ▶ Des expertises complémentaires reconnues ▶ Une reconnaissance de ce que chacun fait déjà 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le respect des missions et des réalités de chacun ▶ Des leviers complémentaires ▶ Un respect des capacités d'engagement de chacun 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un travail d'équipe basée sur une relation de confiance ▶ Des rencontres équilibrées qui favorisent les échanges ▶ Un souci des intérêts de l'un autant que de ceux des autres

LES MUNICIPALITÉS DISPOSENT DE POUVOIRS QUI LEUR SONT DÉLÉGUÉS EN VERTU DES LOIS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC :

- [Loi sur les compétences municipales](#)
- [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#)
- [Loi sur les cités et villes](#)
- Chartes des villes du Québec (disponibles pour plusieurs villes).

UN FILET DE SÉCURITÉ À TISSER ENSEMBLE

Que l'on parle de facteurs de protection ou d'environnements favorables, on retrouve dans l'un et l'autre les fils qui servent à tisser le filet de sécurité utile à la qualité de vie des familles et au développement de l'enfant.

- **Les facteurs de protection** renvoient aux éléments de l'entourage d'un enfant qui favorisent son adaptation sociale ou contribuent à réduire l'impact des facteurs de risque ou même leur apparition.
- **Les environnements favorables** renvoient à l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi.

Compétences municipales au service de la petite enfance

Pour agir, les municipalités disposent de trois types de leviers :

- la planification et la réglementation
- les politiques et la programmation
- les interventions directes dans l'espace public.

Exemples de compétences municipales et leurs impacts sur la petite enfance

Si une municipalité..	par des stratégies comme..	elle peut contribuer à...
aménagement des parcs, des espaces verts	<ul style="list-style-type: none">▶ l'installation de zones de jeux pour les enfants de 0-5 ans▶ l'espace pour des jardins communautaires accessibles aux familles	<ul style="list-style-type: none">▶ l'amélioration de la capacité des enfants à socialiser.▶ l'augmentation des occasions de dépense d'énergie.▶ la découverte et l'appropriation par l'enfant de son environnement.
soutient la réduction de l'empreinte écologique	<ul style="list-style-type: none">▶ la réglementation sur les pesticides▶ la diminution du nombre d'espaces asphaltés▶ le développement du transport actif▶ l'incitation à la réduction des déchets▶ la réduction des bruits	<ul style="list-style-type: none">▶ la diminution des risques de malformation, retards de croissance, développement de maladies respiratoires.▶ l'amélioration de la capacité d'attention des enfants.
aménagement le territoire en tenant compte des besoins de chaque groupe d'âge	<ul style="list-style-type: none">▶ l'allongement du temps d'attente aux feux de circulation▶ des mesures de sensibilisation au déplacement actif▶ la limitation de la vitesse	<ul style="list-style-type: none">▶ l'amélioration de la sécurité des tout-petits.▶ l'augmentation chez les tout-petits de la connaissance du monde qui les entoure.
crée et maintient un milieu bâti harmonieusement aménagé, sécuritaire et favorable à l'habitat	<ul style="list-style-type: none">▶ la mise en place de mobilier urbain adapté aux jeunes enfants▶ l'accès à des logements sains, abordables et adaptés aux familles	<ul style="list-style-type: none">▶ l'amélioration de la qualité des relations sociales.▶ la diminution des risques liés à la santé.